

**Extrait du registre des arrêtés du Maire du 24 août 2008**

**Arrêté n° 32/2009**

**Prescrivant l'enquête publique de révision du POS de Bazemont  
et sa transformation en PLU**

**LE MAIRE**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L123.1 et suivants et R 123-2 et suivants,  
VU la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,  
VU la délibération en date du 23 juillet 1981 approuvant le POS,  
VU la délibération en date du 16 janvier 2004 complétée par la délibération du 13 février 2004 décidant de la mise en œuvre d'une procédure de révision du POS et sa transformation en PLU,  
VU la délibération en date du 16 janvier 2009 tirant de la concertation,  
VU la délibération en date du 16 janvier 2009 arrêtant le projet de PLU,  
VU l'ordonnance en date du 16 juin 2009 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles désignant Monsieur Jacques PAYRE, Officier de l'Armée de Terre en Retraite, en qualité de commissaire enquêteur,  
VU les pièces soumises à enquête publique : le dossier de PLU arrêté, les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées à l'occasion de cette procédure.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du POS et de sa transformation en PLU pour une durée de **34 jours du 14 Septembre 2009 au 17 octobre 2009.**

**ARTICLE 2 :**

Cette révision est essentiellement motivée par :

- Une volonté de pérenniser l'activité agricole qui donne à Bazemont son caractère rural, critère que tous les conseillers Municipaux depuis 1948 se sont engagés à maintenir.
- Une conservation stricte des espaces boisés et des « boucliers environnementaux », sans accroissement du périmètre constructible, afin de garder à Bazemont son équilibre habitat individuel, zone agricole et zone forestière.
- Créer au Centre Village une aire d' « espace vert », lieu de loisirs, de rencontre, de sport et d'animation.
- Créer les conditions de réimplantation d'un commerce multiservices / restauration dans le cœur village, avec aménagement d'emplacements favorisant le stationnement des véhicules.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Jacques PAYRE exerçant la profession d'Officier de l'Armée de Terre en Retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif.

ARTICLE 4 :

Le dossier soumis à enquête publique (dossier de projet de PLU, avis des PPA) ainsi qu'un enregistreur à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, (lundi de 9 h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 ; vendredi de 13h30 à 19h00 ; samedi de 8h30 à 11h30)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit (éventuellement avec accusé réception) ou reçu à l'adresse suivante : « à l'attention du commissaire enquêteur, Mairie de Bazemont, 3 rue d'Aulnay, 78 580 Bazemont »

ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur assurera des permanences sur les lieux d'exposition le mardi 22 septembre 2009 de 15h00 à 17h00, le samedi 3 octobre 2009 de 9h30 à 11h30, le jeudi 8 octobre 2009 de 15h00 à 17h00, le mardi 13 octobre 2009 de 15h00 à 17h00.

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour transmettre au maire le dossier comprenant son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 :

Une copie de ce dossier sera adressée à la Préfète du département des Yvelines et au président du Tribunal Administratif. Le public pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

ARTICLE 8 :

Un avis du public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins l'ouverture de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique.

Bazemont, le 24 août 2009

Le Maire,



Copie : Adressée le 24 août 2009 à la Sous-préfecture  
Affichée le même jour à la porte de la Mairie

